Attentat de Nice : L’association des victimes se constitue partie civile et réclame des responsables

mercredi 11 juillet 2018, par Thémis

A quelques jours des commémorations du 14-juillet, les responsables de Promenade des Anges expliquent vouloir savoir « si cet attentat eut pu être évité »…

Elle rejoint des centaines de plaignants. A trois jours des commémorations de l’attentat du 14 juillet 2016, l’association de victimes Promenade des Anges a annoncé ce mercredi s’être constituée partie civile dans les deux enquêtes ouvertes à Paris et à Nice. Et elle réclame fermement des coupables.

L’association « ne cessera de vouloir la vérité que le jour où elle saura si cet attentat eut pu être évité » et « son action civile s’éteindra lorsque les personnes physiques ou morales, publiques ou privées à l’origine des défaillances et dysfonctionnements n’ayant pu empêcher l’attentat du 14 juillet 2016 en auront répondu devant les juridictions compétentes », écrit-elle dans un communiqué.

« Que la lumière soit faite »

La procédure a été lancée « à la demande des familles de victimes », précisent aussi les responsables de Promenade des Anges. Elle a pu se concrétiser grâce l’obtention, le 1er juin, d’un agrément du ministère de la Justice le lui autorisant.

« Réitérant sa confiance en la justice française », l’association « demande que la lumière soit faite sur les circonstances de l’attentat, où 86 personnes sont décédées, 450 personnes ont été blessées, tandis que des milliers d’autres restent encore traumatisées ».

Début juillet, le procureur de la République de Nice indiquait que « pas loin de 200 personnes se sont constituées parties civiles, de manière groupées ou autonomes » dans l’enquête ouverte à Nice sur la sécurisation de la Prom’party, les célébrations organisées sur le bord de mer le soir du 14 juillet 2016. Une autre information judiciaire ouverte à Paris se focalise, elle, sur l’acte terroriste en lui-même.

Source : 20 Minutes
Auteur : Fabien Binacchi
Date : 11/07/2018